

[Traduction]

Les autres mesures qui seront prises sont les suivantes:

1. Les politiques d'acquisition du gouvernement fédéral seront changées afin d'assurer l'appui efficace de la recherche et du développement industriels au Canada.

2. Le gouvernement élargira son programme d'impartition en ajoutant 1 million et demi de dollars annuellement pendant les deux prochaines années au Fonds des propositions spontanées du ministère des Approvisionnement et Services qui est conçu en vue de permettre à l'industrie de répondre aux besoins en recherche du gouvernement.

3. Pour encourager davantage la création d'emplois en recherche et développement, un programme additionnel, nécessitant un engagement de 3 millions cette année, sera mis sur pied à l'intention de la main-d'œuvre hautement qualifiée en vertu du programme Canada au travail. Ce programme supplémentaire créera des emplois destinés aux scientifiques et aux techniciens sans emploi qui entreprendront des projets de recherche dans les universités à la demande d'entreprises canadiennes. Il vient compléter le programme d'emploi de la main-d'œuvre hautement qualifiée dans l'industrie que j'ai annoncé en avril et s'adresse particulièrement aux petites entreprises qui n'ont pas encore de capacité de recherche et développement qui leur est propre.

4. On encouragera une plus grande collaboration entre le gouvernement et l'industrie et entre les universités et l'industrie par la mise en place d'établissements et le renforcement d'autres mécanismes dont l'objet premier est le transfert d'idées, d'innovations, d'information, de talents, de main-d'œuvre et de compétence technique par l'allocation de 5 millions de dollars au Programme pilote entre l'industrie et les laboratoires (PILP) du Conseil national de recherches du Canada et l'extension du programme à d'autres ministères et par l'agrandissement des services d'information technique du Conseil national de recherches à l'intention des petites entreprises par l'emploi d'étudiants de dernière année en sciences et en génie. Ce programme bénéficiera de \$350,000 cette année.

Une plus grande collaboration sera aussi encouragée par la création d'un rôle d'organe centralisateur pour la Société canadienne des brevets et d'exploitation ltée afin de faciliter le transfert d'information entre l'industrie et les laboratoires du gouvernement, par l'intensification du transfert de la technologie à l'industrie à titre d'objectif de toutes les activités de recherche du gouvernement et par la création, en consultation avec les provinces, de jusqu'à cinq centres universitaires régionaux de recherche industrielle et d'innovation (CRII) au cours des deux prochaines années. Un montant de 2 millions de dollars sera réservé à cette fin cette année.

5. La création de centres d'excellence répondra aux besoins nationaux. L'un des principaux objectifs de ces centres sera une meilleure intégration des activités de recherche du gouvernement, des universités et de l'industrie sur une base régionale. Ils seront fondés sur les ressources naturelles et humaines de chaque région et devraient aider au développement de la capacité industrielle dans chaque région. Parmi ces centres figurent le nouveau bassin des carènes dans des conditions de glaces du Conseil national de recherches qui sera situé à Saint-Jean (Terre-Neuve) parmi l'ensemble des installations qui se forment sur les techniques en eaux froides. Le gouvernement consacrera 6.8 millions de dollars cette année à la mise

Recherche et développement

en place de ces centres. Leur succès dépendra des consultations les plus étroites entre les provinces, l'industrie et les universités.

6. Le budget des trois conseils de subvention touchant le financement de recherche universitaire augmentera de 10 millions cette année. Cette hausse sera attribuable aux efforts de recherches dans des domaines d'intérêt national et viendra s'ajouter aux fonds alloués aux conseils à cette fin en 1977-1978.

• (1652)

Le détail des mesures dont je viens de parler figure dans le document qui s'intitule «Mesures visant à renforcer et à encourager la recherche et le développement au Canada».

Outre les mesures annoncées, des initiatives très importantes seront prises par d'autres ministères dans le domaine de la recherche et du développement. Par exemple, le ministère des Pêches et de l'Environnement, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports sont tous très actifs dans ces domaines. Ma collègue des Communications (M^{me} Sauvé) aura prochainement des propositions majeures à annoncer.

Je pense que ces mesures viendront compléter et appuyer les initiatives pour renforcer la petite entreprise au Canada qu'a proposées la semaine dernière mon collègue le ministre d'État à la petite entreprise (M. Abbott).

Comme il y a de plus en plus de preuves que les entreprises axées sur la recherche et le développement croissent plus vite, produisent davantage, offrent de meilleurs prix et sont plus concurrentielles sur les marchés internationaux, les politiques et mesures que j'ai annoncées contribueront à raffermir notre économie et à créer des emplois dans l'immédiat et pour longtemps.

J'estime, monsieur l'Orateur, que ces politiques et ces mesures jettent des bases solides favorisant la croissance de la recherche et du développement industriels au Canada et d'un nouvel esprit de collaboration entre le gouvernement, les universités et l'industrie.

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le pourcentage que représentent nos investissements pour la recherche et le développement par rapport à notre produit national brut est plus faible que celui de tout autre pays occidental. Alors que, d'après les objectifs que nous a fixés le comité sénatorial sur la politique scientifique, nous devrions investir dans ce secteur 2.5 p. 100 de notre produit national brut vers le milieu des années 80, notre pourcentage demeure encore inférieur à 1 p. 100. Cet objectif de 2.5 p. 100 correspond au pourcentage actuel des investissements effectués dans ce domaine aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne de l'Ouest par rapport au produit national brut de chacun de ces pays. La poursuite de cet objectif nous obligera à faire de grands efforts pour mettre en valeur nos richesses naturelles et à modifier sensiblement notre politique scientifique. Même si nous parvenons à atteindre notre objectif, notre effort ne sera alors pas plus important que celui que déploient déjà nos concurrents.

Du fait que le ministre prévoit qu'en 1983 nos investissements dans le secteur de la recherche et du développement représenteront 1.5 p. 100 de notre produit national brut—le communiqué écrit parle de produit intérieur brut—on a l'impression d'assister à l'éveil de la sagesse, mais du fait que cet